

Commune de CHAUMES-EN-BRIE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2012/DDT/SEPR n°162**

du **02 mai 2012**

complété le **22 août 2012**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

	date	aléa
Prescrit (en cours d'élaboration)	11 juillet 2001	Sécheresse
Approuvé (arrêté interpréfectoral n° 2012-DDT-SE n° 281)	18 juin 2012	Inondation

Les documents de référence sont :

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles, ou aléa sécheresse, (version 2010) consultable sur le site www.argiles.fr

La notice de présentation du PPRI de la vallée de l'Yerres

Le règlement du PPRI de la vallée de l'Yerres

La cartographie des aléas du PPRI de la vallée de l'Yerres (planches 9, 10) au 10 000ème

La cartographie des zones réglementaires du PPRI de la vallée de l'Yerres (planches 11,12, 13) au 10 000ème

Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur Internet
Consultable sur internet
Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)

Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)

Carte départementale spécifique au risque sismique (1 format A4)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr (DDT77)

www.seine-et-marne.pref.gouv.fr (Préfecture77)